



**57^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
VICTORIA FALLS, ZIMBABWE
DU 31 MAI AU 7 JUIN 2025**

**RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES
(RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE)**

Le rapport du Comité exécutif sur les questions financières (Rapport de la trésorière du Forum) est constitué des documents suivants :

I. Document 1 : États financiers vérifiés de l'exercice clos le 31 mars 2024

Les états financiers vérifiés de l'exercice clos le 31 mars 2024 auraient dû être soumis à la 56^e Assemblée plénière en décembre 2024. Cependant, l'audit avait été retardé en raison d'un changement relatif aux commissaires aux comptes extérieurs, BDO Namibia ayant été remplacé par Grand Namibia.

Les états financiers vérifiés sont soumis à l'Assemblée plénière pour examen et approbation.

II. Document 2 : Comptes de gestion de la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 (exercice clos le 31 mars 2025)

Les comptes de gestion sont soumis deux fois par an à l'Assemblée plénière dans le cadre du rapport du trésorier pour les périodes s'achevant le 31 mars et le 30 septembre (à mi-chemin de l'exercice).

À cet égard, la 57^e Assemblée plénière examinera les comptes de gestion de l'exercice clos le 31 mars 2025, en vue d'en prendre note.

III. Document 3 : Rapports financiers relatifs aux projets financés par des donateurs – Projet de gouvernance en matière de SDRS et de VIH/sida (2023-2026)

Les rapports financiers des projets financés par des donateurs sont soumis à l'Assemblée plénière, en vue d'en prendre note.



**57^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
VICTORIA FALLS, ZIMBABWE
DU 31 MAI AU 7 JUIN 2025**

**RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES
(RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE)**

**DOCUMENT No. 1
RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (EFV) AU 31 MARS 2024**

SOMMAIRE

Annexe 1 : Les états financiers vérifiés (EFV) au 31 mars 2024 sont présentés à l'annexe 1.

Le rapport sur les états financiers vérifiés (EFV) au 31 mars 2024 comprend les rubriques suivantes : -

- 1.0. Résumé
- 2.0. Responsabilités et approbation par le Comité exécutif
- 3.0. Avis de l'auditeur
- 4.0. Relevé de la situation financière au 31 mars 2024
- 5.0. État des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024
- 6.0. Création d'un fonds de réserve non affecté pour les dépenses budgétisées dépassant les contributions des membres approuvées par l'Assemblée plénière
- 7.0. Lettre de gestion
- 8.0. Recommandations à l'intention de l'Assemblée plénière

1.0. RÉSUMÉ

Les états financiers du Forum parlementaire de la SADC (SADC PF) ont été vérifiés par Grand Namibia Chartered Accountants. Les ajustements notables effectués dans les comptes pour assurer une plus grande précision et une meilleure adéquation avec la situation financière correcte sont les suivants : -

1.1. Non-consolidation des comptes (exclusion des résultats financiers du projet SDRS, VIH et SIDA)

- 1.1.1. Les résultats financiers relatifs au projet SDRS, VIH et SIDA n'ont pas été

consolidés dans les comptes du SADC PF pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Cet ajustement a été effectué afin d'éviter toute distorsion potentielle de la situation financière du Forum. Il est fondé sur un certain nombre de considérations techniques, pratiques et professionnelles qui sont alignées sur les normes internationales d'information financière et les meilleures pratiques.

1.1.2. Contexte

1.2.1. En novembre 2022, la 51^e Assemblée plénière a approuvé la proposition que, afin de présenter un compte plus réaliste des finances du Forum en ce qui concerne les contributions des membres et les autres revenus générés en interne, les relevés du compte principal du SADC PF ne devraient plus être consolidés avec les fonds des projets reçus des partenaires coopérants et des donateurs, qui sont en fait des fonds restreints ; et ce à compter de l'audit pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

1.2.2. Cette décision n'a toutefois pas été mise en œuvre pour l'exercice clos le 31 mars 2023 sur le conseil des auditeurs externes de l'époque, à savoir BDO Namibie, qui ont indiqué que, compte tenu des normes internationales d'information financière (IFRS), il était prudent de continuer à produire des comptes consolidés afin d'adhérer aux bonnes pratiques comptables prescrites. Compte tenu de cette évolution, les états financiers audités **pour l'exercice clos le 31 mars 2023** ont été préparés sur une base consolidée avec les états financiers relatif à la santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR), VIH et SIDA financé par la Suède.

1.2.3. Compte tenu du fait que l'accord actuel avec la Suède expire en septembre 2026, des recherches supplémentaires concernant la consolidation des comptes, y compris un examen des EFV de la SADC, ont confirmé que la non-consolidation des données financières avec le financement de projets est également acceptable. À cet égard, la question a été réexaminée.

1.2.4. Conformément à l'approbation de la 51^e Assemblée plénière, dans le but d'améliorer la qualité, l'intégrité et la transparence des rapports financiers de l'institution, le Forum parlementaire de la SADC n'a pas consolidé les comptes du projet Santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR), VIH et SIDA financés par la Suède dans les principaux états financiers du SADC PF **pour l'exercice clos le 31 mars 2024**.

Les raisons suivantes sont avancées : -

- i. Le projet a un exercice financier différent, allant du 1^{er} novembre au 31 octobre, et donc une période de rapport différente de celle du SADC PF.
- ii. Comme c'est le cas depuis des années, le projet SDSR dispose également de son propre ensemble d'états financiers vérifiés, qui sont contrôlés séparément par les mêmes auditeurs externes qui vérifient les comptes du SADC PF.
- iii. Le projet SDSR fonctionne selon un cadre comptable entièrement séparé, utilisant un plan comptable distinct qui est structurellement et fonctionnellement indépendant du système comptable principal du SADC PF. Cette séparation est délibérée et sert à assurer un suivi précis des transactions spécifiques au projet, à renforcer la responsabilité du projet et à soutenir les exigences des donateurs en matière d'établissement des rapports. Le projet SDSR maintient ses propres comptes bancaires pour la gestion des fonds du projet, renforçant ainsi l'indépendance financière et assurant une piste d'audit claire et spécifique au projet.
- iv. Le projet SDSR tient tous ses dossiers financiers en dollars américains (USD), tandis que la monnaie fonctionnelle et de référence dans les rapports du Forum parlementaire de la SADC est le dollar namibien (N\$). La consolidation des états financiers dans les deux monnaies nécessite non seulement des conversions complexes, mais peut également entraîner une volatilité des taux de change

susceptible de fausser la situation financière et les résultats du SADC PF. Une telle consolidation peut donner une image erronée des réalités financières des deux entités et compromettre la comparabilité et la clarté des informations financières présentées.

1.2. Affectation et transfert des bénéfices non distribués au fonds de réserve non affecté

- 1.2.1. La 55^e Assemblée plénière a approuvé l'utilisation d'un montant de 7 000 000 de dollars namubiens provenant des réserves accumulées pour les dépenses opérationnelles de l'exercice clos le 31 mars 2024. Le montant a été inclus dans le budget de l'exercice. Afin de mettre en œuvre cette décision, un montant de 5 500 000 de dollars namubiens a été transféré des bénéfices non distribués au **fonds de réserve non affecté**. Ce montant a été jugé adéquat sur base de l'évolution des dépenses.
- 1.2.2. Le **fonds de réserve non affecté** représente les fonds mis de côté à partir des bénéfices non distribués qui peuvent être utilisés pour financer des dépenses spécifiques, telles qu'approuvées par le Comité exécutif ou l'Assemblée plénière. Ce transfert reflète la stratégie du Forum visant à assurer la viabilité financière et la flexibilité dans le financement de ses opérations récurrentes et de ses activités prioritaires, en particulier dans les situations où d'autres sources de financement peuvent être limitées. *Pour plus d'informations sur son utilisation, il faudra se reporter à la rubrique 6.0.*

2.0. RESPONSABILITÉS ET APPROBATION PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF

L'Assemblée plénière voudra bien noter les responsabilités suivantes du Comité exécutif concernant la gestion des finances du Forum :

- 2.1. Les responsabilités du Comité exécutif et les exigences en matière d'approbation sont décrites en détail dans les EFV. Le Comité exécutif est tenu, aux termes de la Constitution du Forum parlementaire de la SADC, de maintenir des dossiers comptables adéquats et est responsable du contenu et de l'intégrité des états financiers annuels et des informations financières connexes. Il est chargé de veiller à ce que les états financiers annuels donnent une image fidèle de la situation du Forum à la fin de l'exercice et des résultats de ses opérations et des flux de trésorerie pour la période écoulée, conformément aux normes internationales d'information financière.
- 2.2. Après confirmation et acquittement de ses responsabilités, l'EXCO est tenu d'approuver les EFV, qui doivent être signées en son nom par le Président.
- 2.3. En approuvant les EFV, l'EXCO est tenu de prendre acte de ce qui suit : -
 - i. Nature des activités**

Le Forum a été créé dans le but de renforcer les capacités de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en impliquant les parlementaires des États membres de la SADC dans des activités qui contribuent au bien-être de la SADC. À cet égard, il n'y a eu aucun changement important dans la nature des activités du Forum par rapport à l'année précédente.
 - ii. Examen des résultats et des activités financiers**

Les états financiers annuels ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière et aux dispositions de la Constitution du Forum. Les principes comptables ont été appliqués de manière cohérente. Des

détails complets sur la situation financière, les résultats des opérations et les flux de trésorerie du Forum sont présentés dans les états financiers annuels

iii. Contrôles financiers internes

Le Comité exécutif reconnaît qu'il est responsable en dernier ressort du système de contrôle financier interne établi par le Forum et accorde une importance considérable au maintien d'un environnement de contrôle solide. Pour se permettre d'assumer ces responsabilités, le Comité exécutif définit des normes de contrôle interne visant à réduire le risque d'erreur ou de perte de manière optimale. Les normes comprennent la délégation appropriée des responsabilités dans un cadre clairement défini, des procédures comptables efficaces et une séparation adéquate des tâches pour garantir un niveau de risque acceptable. Ces contrôles sont surveillés dans l'ensemble du Forum et tous les employés sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées en veillant à ce que les activités du Forum soient menées d'une manière qui, dans toutes les circonstances raisonnables, soit irréprochable. Le Comité exécutif est d'avis, sur base des informations et explications fournies par la direction, que le système de contrôle interne fournit une assurance raisonnable que les dossiers financiers peuvent être utilisés pour la préparation des états financiers annuels. Cependant, tout système de contrôle financier interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue contre les anomalies ou les pertes significatives.

iv. Continuité de l'exploitation

Le Comité exécutif est tenu de se prononcer sur l'avenir de l'institution de la manière suivante : -

Le Comité exécutif estime que le Forum dispose de ressources financières suffisantes pour continuer à fonctionner dans un avenir prévisible et que, par conséquent, les états financiers annuels ont été préparés sur base de la continuité de l'exploitation. Les membres du Comité exécutif se sont assurés que le Forum est dans une situation financière saine et qu'il a accès à des facilités d'emprunt suffisantes pour répondre à ses besoins de trésorerie prévisibles. Le Comité exécutif a examiné les prévisions de trésorerie du Forum pour l'année allant jusqu'au 31 mars 2025 et, à la lumière de cet examen et de la situation financière actuelle, il estime que le Forum dispose ou a accès à des ressources suffisantes pour poursuivre son existence opérationnelle dans un avenir prévisible.

Les membres du Comité exécutif ne sont pas non plus au courant de toute non-conformité importante aux exigences statutaires ou réglementaires ou de toute modification imminente de la législation susceptible d'affecter le Forum.

v. Gestion des risques

La gestion des risques au sein du Forum est axée sur l'identification, l'évaluation, la gestion et le suivi de toutes les formes connues de risques dans l'ensemble du Forum. Bien que le risque opérationnel ne puisse pas être totalement éliminé, le forum s'efforce de le minimiser en veillant à ce que l'infrastructure, les contrôles, les systèmes et le comportement éthique appropriés soient appliqués et gérés dans le cadre des procédures et des contraintes prédéterminées.

3.0. AVIS DU VÉRIFICATEUR

- 3.1. De l'avis du vérificateur, « les états financiers annuels présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Forum parlementaire de

la SADC au 31 mars 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière et aux dispositions de la Constitution du SADC PF ».

4.0. RELEVÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2024

Les points suivants méritent d'être relevés : -

4.1. Immeubles, installations et équipements

4.1.1. Valeur comptable nette (NBV)

Au cours de l'exercice 2023-2024, la valeur comptable nette (NBV) des immobilisations corporelles a décréu, tombant de 9 508 062 dollars namibiens à 9 285 920 dollars namibiens. Cette réduction de valeur est due aux facteurs suivants :-

	N \$
NBV au 1 ^{er} avril 2023	: 9 508 062
Ajouts au cours de l'exercice	: 187 451
Cession au cours de l'exercice	: NÉANT
Amortissements et dépréciations	: (409 593)
NBV au 1^{er} avril 2024 :	9 285 920

4.1.2. Liste des immeubles, installations et équipements

	N \$
Terrain	2 800 000
Bâtiments	4 931 792
Mobilier et agencements	505 073
Véhicules automobiles	735 546
Matériel de bureau	54 360
Matériel informatique	259 149
Total	9 285 920

4.1.3. Terrain et bâtiments : résidence officielle de la SG, 89 JH Ithana, Ludwigsdorf, Klein Windhoek :

La valeur comptable de la propriété au 31 mars 2024 s'élève à 7 731 792 N\$ (représentant les bâtiments évalués à 4 931 792 de dollars namibiens et le terrain, à 2 800 000 de dollars namibiens). À titre de comparaison, la propriété était évaluée à 7 731 578 de dollars namibiens (représentant les bâtiments d'une valeur de 4 931 578 de dollars namibiens et le terrain d'une valeur de 2 800 000 de dollars namibiens) au 31 mars 2023. Les bâtiments se sont dépréciés de 794 dollars namibiens.

4.1.4. Véhicule automobile

Le véhicule personnel de la Secrétaire générale (qui a été acheté pour 1 298 021 de dollars namibiens en 2021/22) était évalué à 735 546 dollars namibiens au 31 mars 2024, après amortissement de 281 237 dollars namibiens en 2023/24. La valeur comptable nette du véhicule en 2022/23 était de 996 340 dollars namibiens et l'amortissement pour 2022/23 était de 259 604 dollars namibiens.

4.1.5. Propriété sise au 66 Erosweg, Eros Park, Windhoek

Au cours de l'exercice 2023/24, la valeur de la maison a été maintenue à 2 470 000 de dollars namibiens (comme en 2022/23). Conformément à la norme

internationale d'information financière (IFRS5), la maison est classée comme « actif détenu en vue de la vente » pour une valeur de 2 470 000 de dollars namibiens.

4.1.6. Immobilisations corporelles grevées à titre de garantie-

Hypothèque Nedbank : Les actifs suivants ont été grevés à titre de garantie pour les emprunts à long terme garantis : Terrain et bâtiments, 7 733 959 de dollars namibiens. Le prêt est libellé en dollars namibiens et porte intérêt à 7,50 % par an. Garanti sur des bâtiments évalués à 4 933 959 de dollars namibiens et un terrain évalué à 2 800 000 de dollars namibiens, il est remboursable en tranches restantes de 87 mois (2023 :99 mois).

4.1.7. Immobilisations corporelles grevées à titre de garantie - Prêt automobile accordé par la FNB :

Les actifs suivants ont été grevés à titre de garantie pour les emprunts à long terme garantis : véhicules automobiles à 1 276 388 de dollars namibiens. Le prêt est libellé en dollars namibiens. Garanti, il porte intérêt à 9,50 % par an et est remboursable en tranches restantes de 36 mois (2023 :48 mois).

4.2. Capitaux propres (bénéfices non distribués et réserve non affectée)

4.2.1. Les **bénéfices non distribués** ont diminué, baissant de 12 981 343 de dollars namibiens au 31 mars 2023 à 6 987 240 de dollars namibiens au 31 mars 2024, en raison des facteurs suivants : -

- (i) Transfert de 5 500 000 de dollars namibiens à la réserve non affectée ; et
- (ii) Déficit d'exploitation de 494 103 dollars namibiens. Le déficit est décrit plus en détail à la rubrique 5.0 relative à l'état des résultats financiers.

4.2.2. Le fond de **réserve non affecté** comprend des fonds mis de côté à partir des bénéfices non distribués qui peuvent être utilisés pour financer des dépenses spécifiques, telles qu'approuvées par le Comité exécutif ou l'Assemblée plénière. Conformément à cette décision, un montant de 5 500 000 de dollars namibiens a été transféré des bénéfices non distribués à la réserve non affectée au cours de la période sous revue. Ce transfert reflète la stratégie du Forum visant à assurer la viabilité financière et la flexibilité dans le financement de ses opérations récurrentes et de ses activités prioritaires, en particulier dans les situations où d'autres sources de financement peuvent être limitées.

4.3. Fonds affectés

La trésorerie et les équivalents de liquidités comprennent un montant de 1 050 923 de dollars namibiens (2023 : 6 949 605 de dollars namibiens) relatif à des comptes bancaires pour des financements externes et des projets spécifiques. Les fonds sont déposés sur des comptes bancaires désignés pour être utilisés uniquement dans le but de financer des projets spécifiques.

4.4. Continuité de l'exploitation

La situation financière au 31 mars 2024 est saine avec des bénéfices non distribués de 6 987 240 de dollars namibiens et une réserve non affectée de 5 500 000 de dollars namibiens. Les capitaux propres sont représentés par des actifs totaux de 28 844 178 de dollars namibiens (2023 : 35 410 450 de dollars namibiens) et des passifs totaux de 16 356 938 de dollars namibiens (2023 : 22 429 108 de dollars namibiens). Il n'y a pas de menace identifiée en ce qui concerne la continuité de l'exploitation de l'institution.

5.0. RELEVÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024 (RELEVÉ DES RÉSULTATS ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL)

Les points suivants méritent d'être relevés : -

- 5.1. Les états financiers vérifiés au 31 mars 2024 enregistrent un chiffre d'affaires total de 23 125 080 de dollars namibiens, contre 51 096 469 de dollars namibiens au cours de l'exercice précédent. Cette réduction est due au fait que les dépenses du projet SDSR n'ont pas été consolidées dans les comptes du Forum parlementaire de la SADC.
- 5.2. Sur le montant de 23 125 080 de dollars namibiens, 21 148 050 de dollars namibiens (soit 91 %) provenaient des contributions annuelles obligatoires des membres, tandis que 1 977 030 de dollars namibiens (soit 9 %) étaient des subventions reçues des partenaires de coopération. Des revenus d'exploitation supplémentaires d'un montant de 819 309 dollars namibiens ont été prélevés sur les revenus d'administration et de conseil facturés aux partenaires, tandis que l'appui au programme s'élevait à 162 318 dollars namibiens. Les revenus d'investissement se sont élevés à 454 455 dollars namibiens et les autres gains d'exploitation à 20 211 dollars namibiens. Le total des recettes et des revenus s'est donc élevé à 24 581 373 de dollars namibiens.
- 5.2. Les dépenses d'exploitation totales de l'exercice se sont élevées à 24 316 868 de dollars namibiens, contre 49 197 406 de dollars namibiens au cours de l'exercice précédent. Cette réduction est due au fait que les dépenses du projet SDSR n'ont pas été consolidées dans les comptes du Forum parlementaire de la SADC. Les coûts de financement de 758 608 dollars namibiens ont porté les dépenses totales à 25 075 476 de dollars namibiens.
- 5.3. Le déficit ou perte globale pour l'exercice s'est élevée à 494 103 dollars namibiens, soit le total des recettes et des revenus de 24 581 373 de dollars namibiens moins le total des dépenses de 25 075 476 de dollars namibiens. La perte a été enregistrée bien que les dépenses totales réelles de 25 075 476 de dollars namibiens aient été inférieures aux dépenses totales budgétisées approuvées de 28 262 888 de dollars namibiens pour l'exercice car, en raison des principes comptables, les fonds provenant des réserves ne peuvent pas être comptabilisés comme des revenus et, par conséquent, toute dépense approuvée pour être couverte par des réserves sera enregistrée comme une perte et servira à réduire les réserves accumulées ou, comme ce sera le cas à compter du 1^{er} avril 2024, réduira le fonds de réserves sans restriction. De plus amples détails sont donnés à la section 6.0. ci-dessus.

6.0. CRÉATION D'UN FONDS DE RÉSERVE NON AFFECTÉ POUR LES DÉPENSES BUDGÉTISÉES DÉPASSANT LES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

- 6.1. Un fonds destiné à couvrir les dépenses budgétisées dépassant les fonds provenant des contributions des membres et des revenus d'investissement a été créé en tant que fonds de réserve non affecté, avec un montant initial de 5 500 000 de dollars namibiens, contre le montant de 7 000 000 de dollars namibiens approuvés par la 55^e Assemblée plénière à cette fin. Toutefois, la perte globale s'élevant à 494 103 dollars namibiens pour l'exercice clos le 31 mars 2024 est couverte par des fonds provenant des réserves accumulées (ce qui signifie que les réserves accumulées au 31 mars 2024 ont été réduites de 494 103 dollars namibiens).
- 6.2. L'utilisation des réserves en raison de l'insuffisance des recettes provenant des contributions des membres, de l'augmentation des coûts et de la diminution du soutien des donateurs, entre autres considérations, a été portée à l'attention des

membres dans les rapports du trésorier aux 55^e et 56^e Assemblées plénières. En outre, la menace qui pèse sur la continuité de l'exploitation a été mise en évidence au fil des ans. À cet égard, la 56^e Assemblée plénière a décidé de majorer les contributions obligatoires des membres de 50 % à compter du 1^{er} avril 2026. Cela se traduira par des revenus supplémentaires provenant des contributions des membres de 10 574 025 de dollars namubiens (de 21 148 050 à 31 722 075 de dollars namubiens).

7.0. LETTRE DE GESTION

- 7.1. *La lettre de gestion est soumise à l'EXCO en tant qu'annexe 2.*
- 7.2. La lettre de gestion des auditeurs est une correspondance formelle émise par des auditeurs externes à la direction du Forum après l'achèvement d'un audit. Elle présente les observations, les conclusions et les recommandations des auditeurs concernant les contrôles internes, les systèmes comptables et d'autres questions opérationnelles ou de conformité identifiées au cours du processus d'audit.
- 7.3. La lettre de gestion indique qu'il n'y avait aucune constatation à signaler.

8.0 RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

- 8.1. L'Assemblée plénière est invitée à examiner et à approuver les états financiers vérifiés de l'exercice clos le 31 mars 2024.**